



N°4 • NOVEMBRE 2018

## Ascension vertigineuse .....des impôts locaux.....

**Deux décisions votées par M. Coigné et sa majorité  
ont entraîné cette hausse inédite de la pression fiscale**

**L**e 21 septembre 2017, la majorité décide de supprimer l'abattement à la base, conséquence une hausse uniforme de 47 euros pour le contribuable.

**Le 12 mars 2018**, augmentation des taux de la Taxe d'habitation de 16,2 à 18,66% soit une hausse moyenne de cet impôt de 87€ et au total une ardoise supplémentaire à régler de 134€. Sur 1 an, la part communale de la Taxe d'habitation payée par les contribuables augmente en pourcentage de 19% pour un ménage sans enfant, de 21% avec 1 enfant, de 23% avec 2 enfants, de 26% avec 3 enfants.

**Une ardoise supplémentaire à régler de 134€**

Les familles concernées par la baisse gouvernementale du tiers de la Taxe d'habitation sur 2018 (environ 62 % des Sassenageois) auront été privées financièrement de cette mesure. En outre, sur notre commune 72% de la population s'acquitte de la **Taxe foncière** qui subit sur le plan communal une hausse moyenne de **56€ soit plus de 7%**.

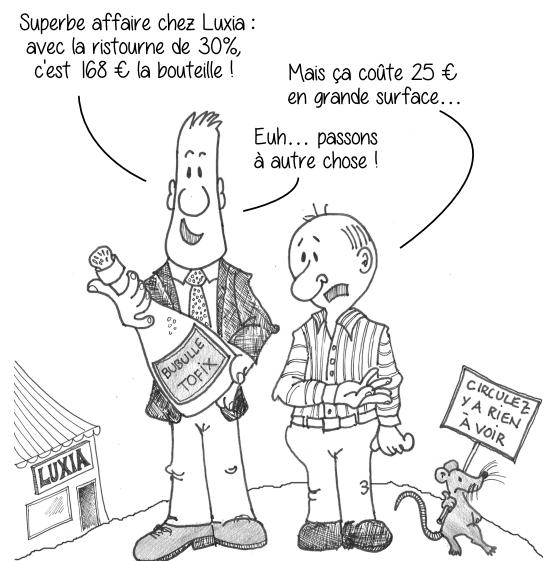
A cette ascension vertigineuse des impôts locaux, s'ajoutent les tarifs communaux (cantine, piscine, centre associatif...) qui **en 10 ans ont plus que doublé** !

## ••••••••••••••• Emprunts toxiques •••••••••••••• **DESINTOX** Dexia : une bonne affaire ?

C'est l'histoire d'une personne qui va faire ses courses dans une épicerie de luxe. Elle rentre chez elle toute contente d'avoir acheté une bouteille de champagne d'une grande marque au prix de 168€ en promotion (il y avait une ristourne de 30% sur ce produit affichée en magasin). «Quelle bonne affaire» se dit-elle ! Sauf que ce même champagne acheté en grande surface coûtait 25 euros...

Pour nos emprunts Dexia c'est un peu la même chose ! **On continuera de rembourser des intérêts à plus de 11% chaque année** (au lieu de 15% grâce à la remise accordée par la Cour d'appel). Le maire affirme que c'est super, qu'il a gagné contre le géant Dexia. Ce qu'il ne dit pas, c'est que dans la banque d'à côté, le taux d'intérêt est de 1 à 2% au lieu de 11%... Et tout cela sans mentionner le fait que les deux prêts toxiques n'ont pas été annulés par la justice (contrairement à ce que demandait le maire) et vont courir jusqu'en 2042 !

(plus d'information dans <https://caps-sassenage.fr/dexia-appel>)



# En bref

Résidence personnes âgées, déplacement du marché : où est la concertation ?

Initialement, un projet de résidence pour personnes âgées devait voir le jour à l'emplacement du centre commercial Les Glériates avec des commerces déplacés le long de l'avenue de Romans, en lieu et place de la maison détruite. Nous étions pleinement favorables à ce projet voté en conseil municipal en 2015. Aujourd'hui, le projet imposé est tout autre. Aucun accord n'a été trouvé avec les commerçants et la résidence pour personnes âgées (R+6) va être construite place de l'Europe. Si nous sommes favorables à une nouvelle résidence, bétonner la place de l'Europe qui est un espace de respiration dans ce quartier déjà très dense aurait demandé un minimum de concertation avec les riverains. Et quid du marché du vendredi auquel sont attachés de nombreux Sassenageois et qui contribue à dynamiser le centre commercial ?

## Les associations à la diète

Parallèlement à la hausse des impôts pour tous, la majorité a voté une **baisse moyenne de 15 % des subventions municipales aux associations sportives et culturelles pour 2018**. Les associations devront donc faire avec moins ou augmenter leurs cotisations.

## Contacts

Mail : [contact@caps-sassenage.fr](mailto:contact@caps-sassenage.fr)  
Blog : <https://caps-sassenage.fr>  
Facebook : [caps.sassenage](https://www.facebook.com/caps.sassenage)



Lettre financée par les adhérents du Collectif Agir pour Sassenage

## PROPOSITION Vicat doit payer plus !

Le contrat de fortage signé il y a 30 ans avec la cimenterie Vicat (et jamais renégocié depuis) se termine en 2020. Malgré nos réserves et celles des riverains quant aux impacts de cette exploitation pour la population et l'environnement, le maire a donné son feu vert pour un agrandissement des parcelles exploitées par Vicat.

Dans ce cadre, nous demandons que le loyer actuel d'environ 64 000€/an payés par Vicat à la commune soit réévalué. Il est aujourd'hui très largement en dessous des contrats signés par d'autres communes. Habituellement, le loyer est proportionnel au tonnage extrait et non un montant fixe tel qu'il est perçu par la commune de Sassenage. La production est aujourd'hui d'environ 480.000 tonnes/an, et pourra aller jusqu'à 800.000 tonnes/an.

Le Collectif Agir Pour Sassenage et ses élus au conseil municipal demandent à ce que le nouveau contrat qui sera renégocié en 2019 pour être effectif en 2020 soit fixé sur la base du tonnage extrait et basé sur les moyennes nationales de la tonne de minerai extrait. Avec ce système, nous estimons que la commune peut multiplier au moins par 10 le montant versé actuellement par Vicat. Une proposition concrète pour ne pas faire payer aux seuls contribuables les erreurs de gestion de la municipalité.



### Réunion publique « Emprunts toxiques / hausse de la fiscalité à Sassenage »

Mercredi 7 novembre, 19h  
à la salle Jacques Prévert,  
rue du Moucherotte

Après l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles sur l'affaire Dexia et l'explosion des impôts locaux, le Collectif Agir pour Sassenage vous invite à une réunion publique sur le thème

Emprunts toxiques / hausse de la fiscalité à Sassenage  
le mercredi 7 novembre à 19 heures à la salle Jacques Prévert, rue du Moucherotte.